



L'an deux mille vingt-quatre le 4 du mois de juillet s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Brln Sur Seille, après convocation légale du 27 juin, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS.

Présents : M. RENKES David – Monsieur SALVE Olivier – M. BECCHETTI Daniel – M. THOURON Jean Marc
M. BARTHELEMY Philippe - M. RAKOTONDRAMANITRA Haja – M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe
Mme MARANDE Carole - M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique
M. FEGER Serge - M. GUEZET Philippe – Mme MARCHAL Astrid - Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina
M. MATHEY Dominique - M. GAY Gérard – M. RENAUD Claude - M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès M.
POIREL Patrick - Mme LORETTE Delphine – M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard - M. FRANCOIS Vincent
M. BERNARD Philippe - M. DIEDLER Franck – M. HENCK Dominique - M. CHANE Alain – M. CAPS Antony
M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. BASTIEN Claude - Mme ROJAS Magali – M. MATHIEU Denis -

Procurations M. LAPOINTE Denis à M. THOMAS Claude – Mme FRANCOIS Valérie à M. DIEDLER Franck
M. FAUCHEUR Dominique à M. VOINSON Philippe – M. MEVELLEC Mickaël à M. SALVE Olivier – Mme JELEN Nelly à
Antony CAPS – M. MICHEL Olivier à Mme SCHEFFLER Véronique – M. VINCENT Yvon à M. FEGER Serge
M. CERUTTI Alain à M. MATHIEU Denis-

Excusé(s) : M. FAGOT REVURAT Yannick – M. JOLY Philippe – M. BRIDARD Franck – M. IEMETTI Jean Marc –
M. MICHEL Olivier

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude
L'assemblée dénombrait : **44 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 36

Pouvoirs : 8

Excusés : 5

Votants : 44

Date d'affichage : 9 juillet 2024

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 44

Contre

Absentions :

FINANCES

11/07/2024

Autorisation donnée au Président de verser une indemnité à un usager

Claude THOMAS, Président, expose les faits suivants :

La facturation de la PFAC (participation financement à l'assainissement collectif) adressée aux usagers dans le cadre d'un nouveau raccordement a été envoyée à l'adresse de la nouvelle construction, alors même que l'utilisateur n'était toujours pas domicilié à cette même adresse. La procédure de recouvrement de cette facture s'est donc poursuivie sans que l'abonné en ait eu connaissance.

Cette situation a entraîné des frais d'huissier dont l'utilisateur, Cédric THOMAS, s'est indument acquitté, l'erreur provenant des services de la Communauté de Communes. Ce dernier a demandé, par mail du 14 mai 2024, le versement d'une indemnité à hauteur du préjudice subi estimé à 360 €.

Il est demandé aux membres du conseil communautaire de valider cette proposition.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** la proposition d'indemnité d'un montant de 360 €,
- **Autorise** le Président à verser ladite à l'utilisateur, Monsieur Cédric THOMAS.



Claude THOMAS

Claude THOMAS
2024.07.12 09:32:08 +0200
Ref:6864527-10295130-1-D
Signature numérique
le Président